

**DEPARTEMENT DU
TARN
ARRONDISSEMENT
DE CASTRES
MAIRIE DE
BOISSEZON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON
SEANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre à dix-huit heures. Le
En exercice : 10 Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué,
Présents : 7 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil,
Absents : 3 sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Votants : 9 **Présent(e)s :** AUSSILLOU Pierre, CABROL Jacqueline, KAMILLE Abou-kanh,
Pour : 9 MILHET Benoit, RAYSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.
Contre : 0
Abstention : 0

Absent(e)s représenté(e)s :
Martine BERNA donne procuration à Benoit MILHET.
Mathilde MONJAL donne procuration à Yannick TONON.
Absent(e) : Jean-Marc LECUTIER.
Secrétaire de séance : Yannick TONON.

Délibération N°2025_D31

Date convocation :
Le 15 septembre 2025

Date affichage :
Le 15 septembre 2025

Transfert de la parcelle I645, section de Planquette, dans le domaine privé de la Commune.

Vu la proposition de Monsieur Jean Louis FRAYSSE, gérant du Groupement Forestier de Boissezon Noailhac, qui souhaite acquérir la parcelle I645 (section de planquette).

Vu la nécessité de transférer la parcelle I645 à la Commune afin de procéder à la vente.

Vu l'absence d'électeur sur cette section de commune : « Section de Planquette ».

Vu le relevé cadastral du patus joint en annexe.

Après délibération,

Le conseil municipal DECIDE :

Le transfert de la section de Planquette parcelle I645 dans le domaine privé de la Commune.

Demande au Sous-Préfet de prendre un arrêté autorisant le transfert de ce patus : « Section de Planquette ».

Autorise Madame Le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à ce transfert et à signer toutes pièces relatives à cette opération.

**Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.**

Fait à Boissezon le 22 septembre 2025,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

**Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :
Le 22 septembre 2025**